

exercées sur le Vietnam dans le cadre de la Conférence de Genève sur les réfugiés du Sud-Est asiatique, ce pays a mis un terme à l'expulsion brutale, et souvent fatale, de sa minorité chinoise.

Pourtant, les échecs sont légion, comme le prouve éloquemment la situation internationale. Si nous voulons que la voix du Canada soit écoutée, nous devons d'abord asseoir notre crédibilité. Nous devons continuer à améliorer le respect des droits de l'homme au pays et veiller à observer la lettre et l'esprit de nos engagements internationaux. Comme certains d'entre vous le savent sans doute, les ministres chargés des droits de l'homme aux niveaux fédéral, provincial et territorial se sont réunis en février dernier à Ottawa pour réaffirmer leur engagement commun à la réalisation de cet objectif. En effet, lorsque nous mettons en cause le respect des droits de la personne dans d'autres pays, nous devons nous attendre à ce que ceux-ci nous rendent la pareille.

Nous avons franchi un pas important dans cette direction en ratifiant le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques; celui-ci permet aux citoyens canadiens - et plusieurs se sont prévalus de ce droit - de contester sur la scène internationale la performance de leur gouvernement quant au respect des droits de l'homme. Nous estimons, quant à nous, que tous les gouvernements qui prétendent observer fidèlement les dispositions du Pacte devraient être disposés à prendre un tel engagement. Pourtant, seuls quelques pays l'ont fait jusqu'ici, pour la plupart des démocraties occidentales.

Il nous incombe par ailleurs d'autres importantes responsabilités internationales dans le domaine des droits de l'homme. En effet, le sous-développement grave entrave le respect intégral des droits civils et politiques et fait obstacle au plein exercice des droits économiques, sociaux et culturels. Nous devons donc nous montrer disposés à faire notre juste part en contribuant au développement international et en favorisant l'issue heureuse du dialogue Nord-Sud. Ce sont là deux éléments importants de la poursuite des objectifs internationaux en matière de droits de l'homme.

Une fois notre crédibilité établie, comment pouvons-nous exercer une influence sur les pays qui se livrent aux pires abus?